Image not found or type unknown

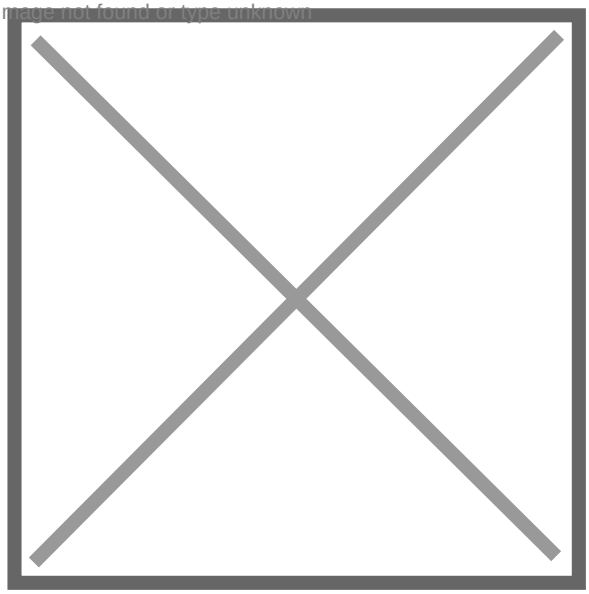

Détournement d'argent d'une personne agée

Par **eric26_old**, le **05/06/2007** à **14:36**

Voici la situation: mon oncle gère depuis de nombreuses années les comptes de son père (qui est mon grand père).
Depuis le décès de mon père, mon oncle est le seul à avoir procuration sur ses comptes.

Mon frère et moi, nous soupçonnons que cet oncle a détourné de l'argent de mon grand père pour son compte. Ex: il aurait placer des sommes d'argent de mon grand père sous son nom à lui ou au nom de sa concubine mais ne les a jamais rendu à mon grand père...

Par ailleurs, lors du décès de ma grand mère, mon grand père nous avait donné un somme d'argent à moi et à mon frère....Cet dernier nous a demandé de lui en rembourser la moitié, estimant qu'il avait droit à la moitié de cette somme....Nous lui avons remboursé et nous nous sommes fait avoir d'autant plus que mon père, avant son décès, lui avait déjà remboursé la somme que mon oncle réclamait.....

Il a utilisé des moyens ignobles pour obtenir ce qu'il voulait, il a profité de la maladie en phase terminal de mon père pour venir lui réclamer cet argent qui ne lui était pas du et pour faire pression sur nous pour que nous le remboursions...

Que pouvons nous faire contre cet oncle intéressé uniquement par l'argent et qui est pret à tout pour cela? Comment pouvons nous récupérer les sommes qui lui ont été payés indument et les sommes qu'il a "volé" à mon grand père???

Merci pour votre réponse

Par **Christelle_old**, le **05/06/2007** à **17:35**

Bonjour,

Si vous soupçonnez que cet oncle est malhonnète vous pouvez demander une mise sous tutelle extérieure à la famille au juge des tutelles. L'argent de votre grand père sera gérer par une autre personne (probablement l'udaf).

Pour ce qui est de votre argent je ne vois pas en quoi l'argent donné à l'un devrait être partagé.... ne vous laissez plus jamais faire par ce genre d'arguments.

Pour réccupérer cet argent vous pouvez prendre un avocat (car c'est assez complexe comme matière). Le reste dépend du montant. Il est possible de faire une action en retur de l'indû, ou quelque chose comme ça.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés